



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2026-006

Portant signature d'un devis avec la société MSB pour l'acquisition de matériel audiovisuel pour le nouveau siège administratif de la Communauté de communes Terre d'Auge

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2024-081 du 12 septembre 2024, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu le code de la commande publique,  
Vu le devis N° DE213149 de la société MSB d'un montant de 6 410€ HT, soit 7 692€ TTC,

Considérant la nécessité de l'acquisition de matériel audiovisuel pour le nouveau siège administratif de la Communauté de communes Terre d'Auge,

### DECIDE

De signer le devis N° N° DE213149 de la société MSB pour l'acquisition de matériel audiovisuel pour le nouveau siège administratif de la Communauté de communes Terre d'Auge, pour un montant de 6 410€ HT, soit 7 692€ TTC,

De dire que les crédits sont inscrits en section d'investissement

Fait à Pont l'Evêque, le 13 mars 2026

Le Président, M. Jérémie ROSEAU

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de  
légalité et publication dématérialisée mise en ligne le  
..13../..03/..2026



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions de délai

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20260313-CC\_DEC\_2026